

Séance du 28 septembre 2023

2023-21

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de GOURBERA, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe Castel, Maire, en session ordinaire.

Présents : Jean-Pierre Courrèges, Anne-Marie Detouillon Caroline Dupouy Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Elsa Léglize, Dominique Oréa, Marc Pérol.

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) : Max Rossetti

Secrétaire de Séance : **DUSSARRAT Jean-François.**

**Objet : Désignation du correspondant défense**

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Ses actions s'articulent sur 3 axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine.

**Vu** l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 portant sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 08 janvier 2009 relative aux Correspondants Défense ;

**Considérant** que le Correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armée-nation.

**Considérant** la candidature à ce poste de Monsieur Dominique OREA

**Considérant** que l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité un vote à main levée pour ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Le résultat des votes a donné les résultats suivants :

**09 voix POUR****0 voix CONTRE****0 ABSTENTION**

Monsieur Dominique OREA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé correspondant défense.

